



VILLE DE MAMOUDZOU

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 28

de Votants : 28

Dont vote par procuration : 0

Abstention : 0

Contre : 0

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026.00033/2026 du 21/02/2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt et un février, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 13 février 2026, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (28)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayat KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal)

OBJET :

**Modification de la
délibération
n°2025.00155/2025 du 5
décembre portant
autorisation vote du quart
de budget 2025
Mamoudzou et SRU**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 26/02/2026 que la convocation avait été faite le 13/02/2026.

Le Maire.

Absents : (20)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUCHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents excusés : (1)

Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée)

Procuration : (0)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Zoulfati MADI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 88-13 du 05 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation ;



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2025.00155/2025 du 5 décembre 2025 portant autorisation vote du quart de budget 2025 Mamoudzou et SRU ;

Vu le courriel d'observation de l'adjoint au comptable public du SGC Mamoudzou en date du 13 janvier 2026 ;

Considérant qu'il s'agit d'une autorisation budgétaire spéciale, les crédits ouverts ne seront réellement inscrits qu'au budget primitif 2026 ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT, cette autorisation doit préciser les numéros des opérations, les montants et les affectations des crédits, et ne doit pas être globale mais au cas par cas (dépenses ne pouvant attendre le vote du budget), et sachant que ces dépenses devront être repris au BP 2026 lors du vote ;

Considérant qu'il a été constaté que les crédits inscrits dans la délibération n°2025.00155/2025 du 05 décembre 2025 ont été cumulés avec l'ouverture de crédits 2024, ce qui a conduit à des dépassements de **3 052 500 EUROS** par rapport aux plafonds autorisés ;

Chapitres	BP 2025	Plafond max autorisé	Crédits inscrits dans la délibération n°2025.00155 portant sur le quart du budget 2025	Dépassement	Budget 2026 quart du budget 2025
20	3 690 000	922 500,00€	1 125 000€	202 500	922 500,00€
204	3 600 000	900 000,00€	1 025 000€	125 000	900 000,00€
21	22 000 000	5 500 000,00€	6 375 000€	875 000	5 500 000,00€
23	14 154 466,36	3 538 616,59€	5 388 616,59€	1 850 000	3 538 616,59€
27	176 600	44 150,00€	44 150€	NON	44 150,00€
TOTAL	43 621 066,36	10 905 266,59 €	13 957 766,59 €	3 052 500	10 905 266,59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'annuler et remplacer la délibération n°2025.00155/2025 du 5 décembre 2025 portant autorisation du vote du quart de budget 2025 Mamoudzou et SRU.

Article 2 : d'autoriser l'exécutif, et ce avant le budget primitif 2026, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 (non compris les crédits afférents au remboursement de l'emprunt).

Article 3 : d'adopter la proposition corrigée comme suit ;

		Budget l'exercice 2025	de de Assemblée	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 690 000,00	922 500,00	922 500,00
2031	Frais d'études		797 500,00	797 500,00
2051	Concessions, droits similaires		125 000,00	125 000,00
204	Subventions versées (10)	900 000,00	900 000,00€	900 000,00€
2041483	Subv. d'équipement sru		900 000,00	900 000,00
21	Immobilisations corporelles	22 000 000,00	5 500 000,00€	5 500 000,00€
2116	Cimetières		62 500,00	62 500,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		4 687,50	4 687,50
2128	Autres agencements et aménagements		90 000,00	90 000,00
21311	Bâtiments administratifs		650 000,00	650 000,00
21312	Bâtiments scolaires		1 650 000,00	1 650 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs		100 000,00	100 000,00
21316	Equipements du cimetière		25 000,00	25 000,00
21318	Autres bâtiments publics		40 625,00	40 625,00
21328	Autres bâtiments privés		25 000,00	25 000,00
21351	Bâtiments publics		257 500,00	257 500,00
2151	Réseaux de voirie		575 000,00	575 000,00
2152	Installations de voirie		250 000,00	250 000,00
21534	Réseaux d'électrification		100 000,00	100 000,00
21538	Autres réseaux		75 000,00	75 000,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie		17 500,00	17 500,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques		17 500,00	17 500,00
2181	Install. générales, agencements		100 000,00	100 000,00
21828	Autres matériels de transport		310 937,50	310 937,50
21831	Matériel informatique scolaire		62 500,00	62 500,00
21838	Autre matériel informatique		200 000,00	200 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	250 000,00	250 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	318 750,00	318 750,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	12 500,00	12 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	305 000,00	305 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	14 154 466,36	3 538 616,59€	3 538 616,59€
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	305 936,34	305 936,34
2313	Constructions	0,00	2 807 680,25	2 807 680,25
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	175 000,00	175 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	250 000,00	250 000,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	10 861 116,59	10 861 116,59
Total des dépenses financières 27		176 600€	44 150,00€	44 150,00€
Total des dépenses réelles		0,00	10 905 266,59€	10 905 266,59€

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 24/02/2026

Le Maire

Abstention (0) :
Contre (0) :

